



LETTRE CGT N° 1 AUX AGENTS DES MINISTERES MTES ET MCT  
ACTION PUBLIQUE 2022,  
« L'AVENIR » des MINISTERES et des EP ??!

Montreuil, le 28 juin 2018

Cher.e.s collègues,

Les deux ministres Nicolas Hulot et Jacques Mézard ont adressé un courrier du 20 juin 2018 aux organisations syndicales sur le programme « Action publique 2022 ».

Nous connaissons les chantiers prévus dans le cadre d'AP 2022 visant à étendre le recours aux contrats au détriment des emplois statutaires, à diminuer la représentativité des personnels en supprimant les CHSCT et en réduisant les prérogatives des CAP, à accroître la mobilité et la rémunération au mérite.

[Ce courrier](#) propose avec aplomb « d'entrer dans une phase active de concertation pour examiner les propositions et construire ensemble un projet d'avenir pour nos deux ministères d'ici le 13 juillet 2018 ».

Cette démarche répond au « plan de transformation ministériel » commandé aux ministres par la circulaire du Premier Ministre du 26 septembre 2017, laquelle précise que chacun d'eux doit présenter en conseil des ministres et pour arbitrage du Premier Ministre, son projet ministériel d'ici l'été 2018.

C'est effectivement de l'aplomb alors que le projet de déstructuration des ministères a été préparé dans le plus grand secret, que de prétendre engager une « phase active de concertation » avant le 13 juillet.

Les ministres attendent-ils une caution des organisations syndicales ? Se réclameront-ils d'un dialogue social de qualité au sein des ministères ?

La CGT ne cautionnera pas cette manipulation.

Au moins trois réunions sont prévues : le 2 juillet avec la DGALN sans contenu communiqué à ce jour, le 3 juillet avec la SG sur les fonctions support, la dématérialisation numérique et la qualité de service, le 6 juillet sur les perspectives dans le domaine des transports terrestres. La CGT se rendra à ces réunions [avec ses revendications pour la défense et les besoins des services et du Service public](#).

Enfin, le dernier paragraphe du courrier des ministres du 20 juin éclaire les "marges" de négociations imposées par les ministres. Après ce CTM du 13 juillet, « les orientations qui auront été arbitrées seront annoncées lors d'un comité interministériel de la transformation publique », au cœur de l'été.

Enfin, comme d'habitude, il est indiqué que « la concertation se poursuivra sur les modalités de déploiement et de mise en œuvre des orientations retenues ».

Nous avons vécu au cours de ces dernières années de très nombreuses opérations de restructuration. Nous savons donc ce qu'il en est des projets destructeurs des ministres. La CGT prendra ses responsabilités pour être aux côtés des agents et assurer leur défense.

La CGT vous tiendra informé.e.s dès le 4 juillet du contenu des discussions et des documents qui nous seraient éventuellement remis. Nous reviendrons en détail sur les projets présentés par les ministres.

La FNEE-CGT.